



Ministère des Finances

Direction Générale des Impôts



FACTURE CERTIFIÉE



**PRESENTATEUR : ABDOU NAMAIOUA, ASSISTANT TECHNIQUE DGI NIGER
PRESIDENT DU COMITE EXPERTS METIER DE LA REFORME**

LUSAKA, le 21 JUIN 2023



Ministère des Finances

Direction Générale des Impôts



PLAN DE PRÉSENTATION DE LA RÉFORME

- **JUSTIFICATION ET DEFINITION DE LA FACTURE CERTIFIEE**
- **AVANTAGES DE LA REFORME**
- **ARCHITECTURE TECHNIQUE DE LA REFORME**
- **ORGANISATION ADMINISTRATIVE DEDIEE A LA REFORME**
- **DEMARCHE DE MISE EN ŒUVRE DE LA REFORME**



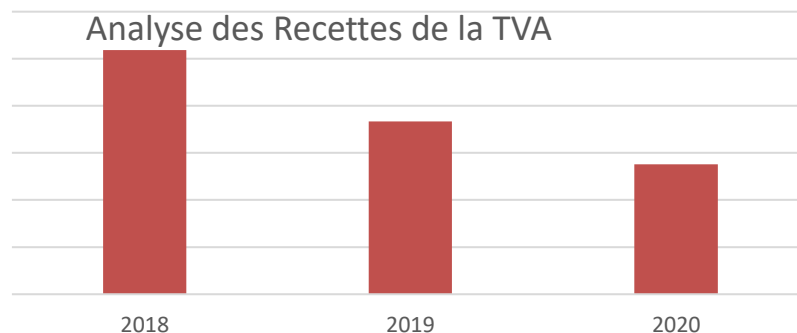
Ministère des Finances

Direction Générale des Impôts



JUSTIFICATION ET DEFINITION DE LA FACTURE CERTIFIEE

Au Niger , la part relative de la TVA dans les recettes fiscales de la DGI baisse de manière significative d'année en année : **43% en 2018, 32% en 2019, 25% en 2020.**



A titre illustratif, le Chiffre d'affaires du secteur Commerce-Distribution estimé à :
1 376 133 505 667 francs CFA

Contribution du secteur en matière de TVA au titre de 2018 :
1 332 184 497 francs CFA

De ce constat, est née une réforme dite de « facture certifiée » en vue d'optimiser au mieux les recettes fiscales.

La facture certifiée est une facture émise et transmise via un système électronique certifié par la Direction Générale des Impôts.



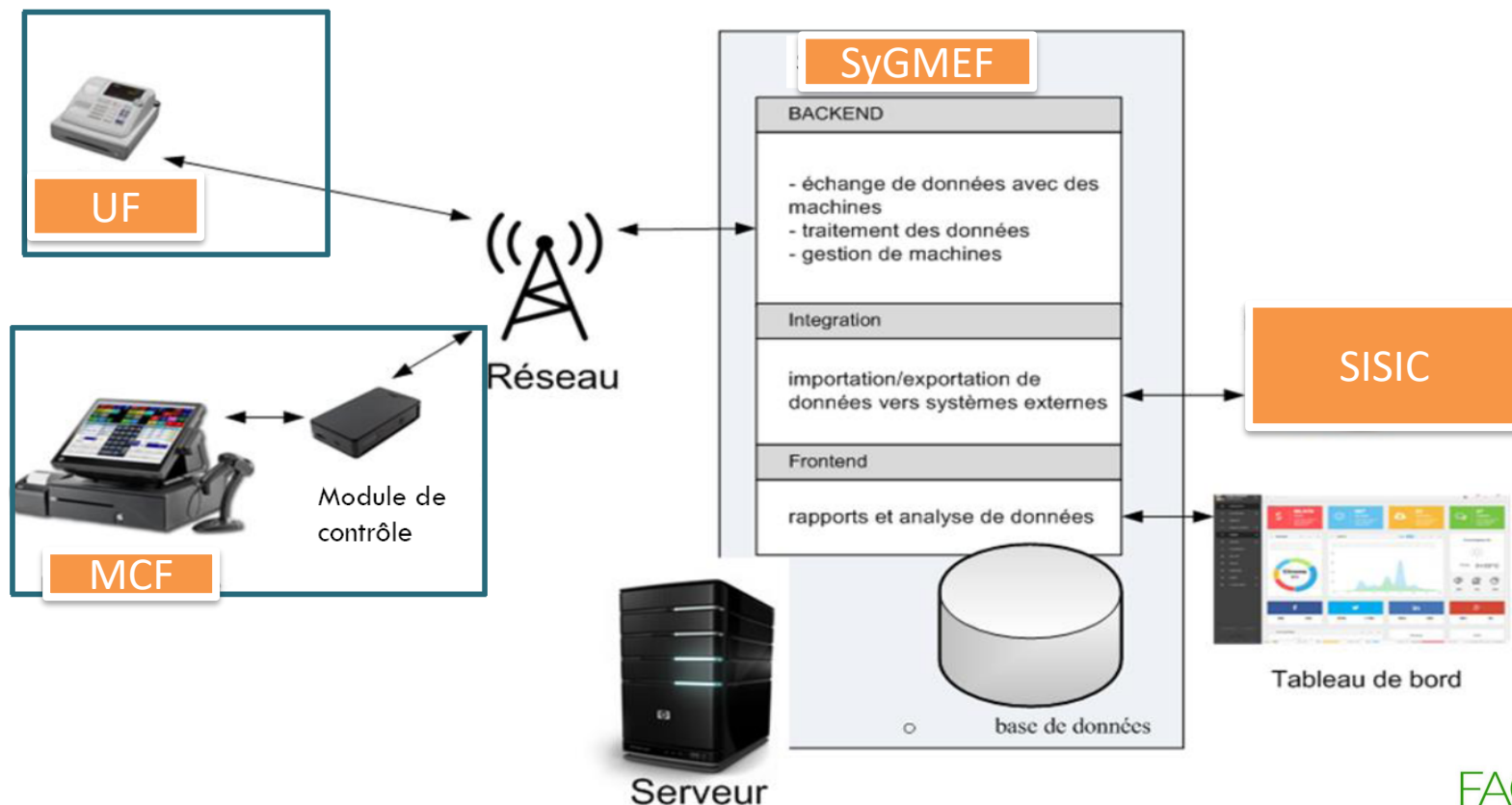


Ministère des Finances

Direction Générale des Impôts



ARCHITECTURE TECHNIQUE DE LA REFORME



AVANTAGES DE LA RÉFORME

Les avantages pour l'Etat

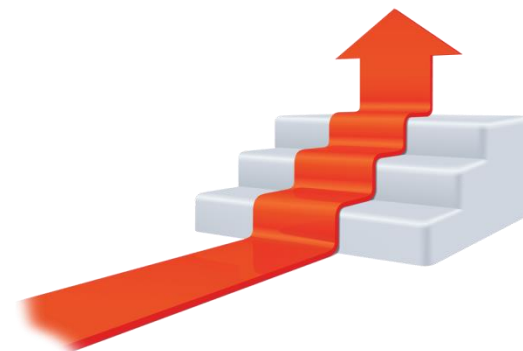
- ☐ Traçabilité des transactions et disponibilité de données fiables ;
- ☐ Simplification de la gestion des contribuables ;
- ☐ Augmentation des recettes fiscales.

Les avantages pour les contribuables

- ☐ Outil d'une bonne gouvernance des entreprises;
- ☐ Reduction des contrôles et contentieux fiscaux.

Les avantages pour la population

- ☐ Detention de document probant d'acquisition de biens et/ou services;
- ☐ Gage d'assurance du reversement de la TVA payée.



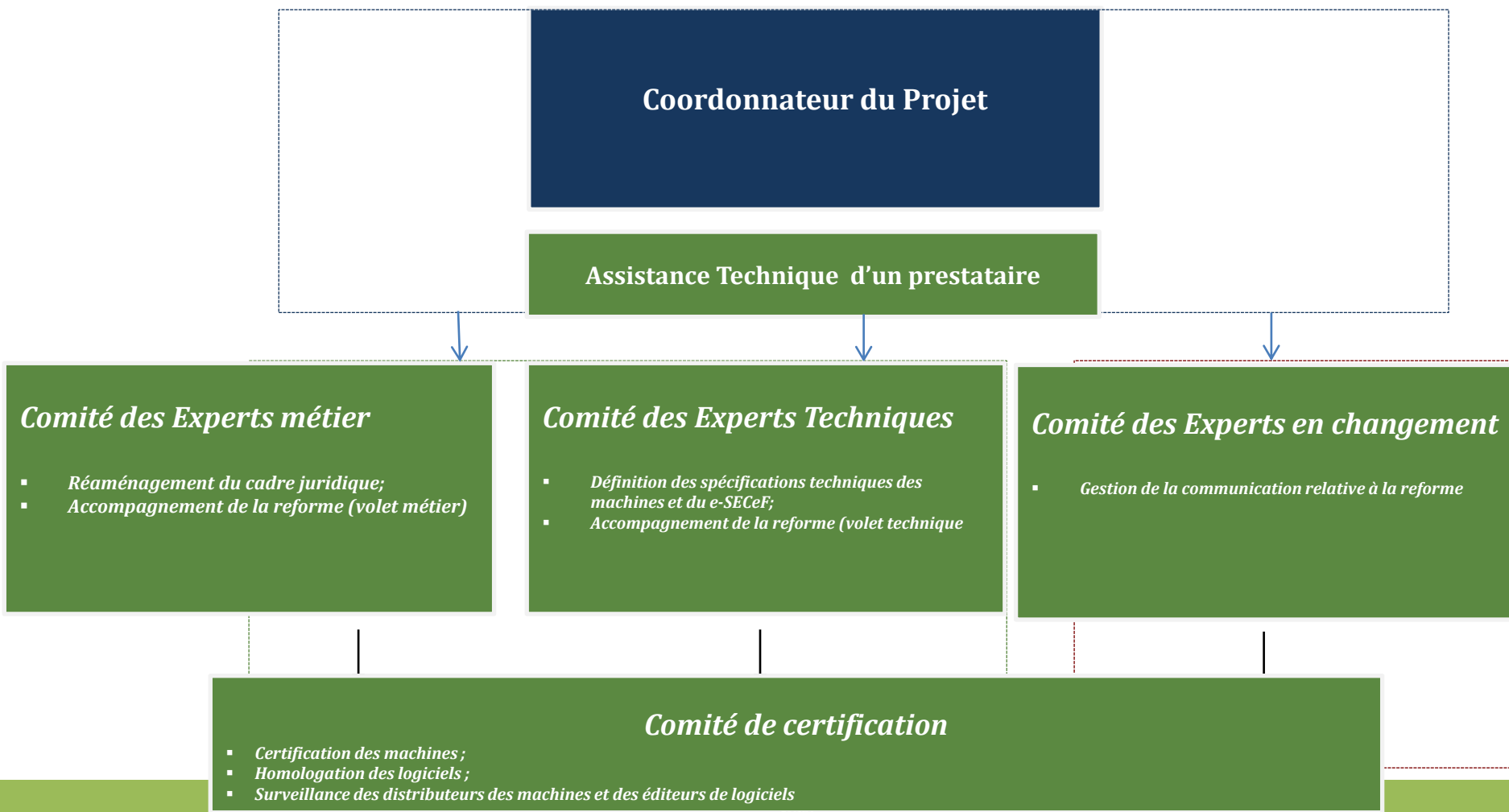


Ministère des Finances

Direction Générale des Impôts



ORGANISATION ADMINISTRATIVE DEDIEE A LA REFORME





Ministère des Finances

Direction Générale des Impôts



DÉMARCHE DE MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME

La réforme de la facture certifiée est mise en œuvre de manière progressive :

- ☐ phase de déploiement au niveau des contribuables relevant du régime réel d'imposition
 1. 1^{ère} phase : dotation gratuite de machines SECeF aux contribuables sélectionnés suivant des critères objectifs définis par la DGI
 2. 2^{ème} phase : obligation d'utilisation des SECeF à tous les contribuables soumis au régime R et S
- ☐ Phase de généralisation: Etendre la réforme aux contribuables relevant de l'impôt synthétique, à travers l'avènement du e-SECeF, notamment





Ministère des Finances

Direction Générale des Impôts



MERCI DE VOTRE ATTENTION